

Image not found or type unknown



Créances salariales - liquidation de société

Par **HEULIN**, le **14/12/2009** à **16:31**

Bonjour,

Lorsque la liquidation judiciaire d'une société est prononcée, jusqu'à quelle date court le contrat de travail ? à la date de la liquidation, exemple le 10 du mois ou bien à celle de leur licenciement pour motif économique, exemple le 22 du même mois ?

Le préavis court il ici à compter du 10 ou du 22 ?

Tout en sachant que les salariés ont continué à être présent sur leur lieu de travail jusqu'à réception du courrier de licenciement, soit le 22.

merci d'avance pour votre aide, cordialement.